

**Source : Observatoire en économie
sociale et en développement régional**

<http://www.uqo.ca/observer/>

Le développement social des communautés : le défi des nouvelles
générations de travailleurs sociaux

par Louis Favreau et Lucie Fréchette

Louis Favreau, sociologue et organisateur communautaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Lucie Fréchette, psychologue communautaire, coordonnatrice du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS)

Mars 2003

Cahier du Cérés : série Recherche, no.23

ISBN : 2-89251-145-3

Université du Québec en Outaouais

Cahier produit dans le cadre de la recherche *Renouvellement des pratiques de prévention et d'insertion dans la perspective du développement des communautés locales* soutenue financièrement par le ministère du Développement des ressources humaines du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

1. Mouvements sociaux et organisation communautaire au Québec : itinéraire d'une pratique sociale devenue une profession (1960-2000)	5
2. Le développement social des communautés par l'organisation communautaire : mise en perspective autour de trois approches.....	8
2.1. Les fondements et sources d'inspiration de l'organisation communautaire dans l'expérience québécoise	9
2.2. Les lignes de force de l'organisation communautaire québécoise.....	10
2.3. Les principales approches de l'organisation communautaire.....	12
Le développement local.....	15
L'approche socio-institutionnelle (dite de «planning social»	16
L'action sociale	17
Doit-on privilégier une approche plutôt qu'une autre?	18
3. La capacité de renouvellement de l'organisation communautaire	20
3.1 De nouveaux espaces d'innovation pour les organisateurs communautaire: le développement économique communautaire, l'économie sociale et l'insertion en emploi	21
Caractérisation de ces innovations sociales.....	24
3.2. Les services de proximité et la concertation autour du développement social local.....	28

TABLEAUX

Tableau I : Typologie de l'organisation communautaire (trois approches de base).....	18
Tableau II : Le réseau des CJE.....	21
Tableau III : Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)	22
Tableau IV : ÉCOF, une CDÉC à Trois-Rivières (Québec).....	23
Tableau V : Association communautaire d'emprunt de Montréal (Québec)	25
Tableau VI : Un réseau d'entreprises d'économie sociale arrimé à la promotion de la santé mentale.....	27
Tableau VII	29
Tableau VIII.....	31
Repères bibliographiques	33
Repères sitographiques	35
Liste des principaux sigles utilisés dans le texte	36

Le présent texte présente ce qu'est la contribution de l'organisation communautaire au développement social des communautés à partir de l'expérience québécoise des 40 dernières années tout en se référant à des interventions actuelles dans ce domaine ailleurs au Canada. Au Québec, cette expérience a l'avantage d'avoir été fortement innovatrice au cours de son histoire en plus d'avoir opéré une cohabitation active entre son secteur associatif (communautaire) et les services publics dans nombre de domaines (santé et services sociaux, éducation populaire, emploi et insertion, développement local et régional). Après l'itinéraire de l'organisation communautaire sur 40 ans (1960-2000), nous aborderons directement les trois grandes approches de ce mode d'intervention. Par la suite, nous examinerons ce que l'avenir lui réserve et sa capacité de renouvellement chez les organisateurs communautaires et les autres professionnels de la santé et du social qui y sont associés. Mentionnons d'entrée de jeu que l'organisation communautaire est une pratique sociale qui s'est professionnalisée avec le temps. Des milliers de personnes dans les services publics comme dans le secteur associatif en ont fait leur «métier». Des milliers d'autres professionnels du social et de la santé travaillent en partie à faire de l'organisation dans des communautés. C'est en pensant à ces deux groupes d'intervenants que nous avons écrit ce texte.

1. Mouvements sociaux et organisation communautaire au Québec: itinéraire d'une pratique sociale devenue une profession (1960-2000)

Les années 60: le «local» résiduel et l'émergence de contre-pouvoirs dans les communautés

La naissance de comités de citoyens est concomitante à celle d'un nouveau métier du «social», l'organisation communautaire. À la fin des années 60, l'organisation communautaire s'introduit notamment dans la formation universitaire en travail social, dans les pratiques et les nouveaux services créés par le mouvement communautaire (cliniques communautaires de santé, etc.). Cette montée en puissance de l'organisation communautaire au sein de la profession de travailleur social pendant cette décennie ne fut pas sans tensions, notamment la tension entre deux fonctions, la fonction d'intervention d'aide dans l'urgence (et sur le court terme) et celle, très distincte, de l'intervention de développement (Doucet et Favreau, 1997).

Avec les années 60, l'organisation communautaire fait donc son entrée en scène, en devenant même avec les années 70 partie intégrante du service public, notamment dans les CLSC, ce que Favreau et Hurtubise ont largement décrit (1993). Mais elle aura surtout favorisé l'émergence de contre-pouvoirs au plan local (Lamoureux, Mayer et Panet-Raymond, 1996) parce que les pouvoirs publics considéraient alors **le local** comme étant **résiduel**, voir même un vestige du passé.

Années 70: la montée de l'associatif dans l'organisation des communautés et la percée du «local» alternatif

Au cours des années 70, une minorité de professionnels du social s'engage dans un travail concret de soutien à des associations de locataires, à des organismes de défense d'assistés sociaux ou de protection du consommateur, à des garderies populaires et à des groupes de défense des chômeurs... Elle dispose de sources d'inspiration de facture internationale: dans un premier temps, elle a les yeux rivés sur l'organisation communautaire américaine (Alinsky, 1976). Dans un second temps, elle part à la recherche des chemins de la grande transformation sociale en se mettant en quête d'un nouveau projet de société. Elle trouve alors son inspiration dans l'approche de conscientisation latino-américaine (Freire, 1974) et dans le mouvement de mai 68 en France.

Contexte de la période: un État-providence en expansion et un État québécois en passe de devenir peut-être un État national; mouvements sociaux à l'offensive, en synergie les uns avec les autres, mouvement populaire et étudiant, syndical et national réunis. Période pendant laquelle une action communautaire autonome fait peu à peu sa niche dans nombre de quartiers populaires des grands centres urbains tout comme dans les milieux ruraux et semi-urbains (Favreau, 1989; Lévesque, 1979). C'est la période **du local alternatif**.

Les années 80: l'introduction de l'associatif (le communautaire) dans l'espace public

Les années 80 prennent une toute autre allure. Contestée à droite par le courant conservateur qui évoque le spectre de la crise financière («Il faut dégraisser l'État») et donc de l'impossibilité de répondre adéquatement aux demandes sociales, le service public est également critiqué à gauche par les milieux communautaires et alternatifs pour la faiblesse de son organisation démocratique. Bref, aux yeux de l'opinion sociale, un secteur public en perte de légitimité coexiste en parallèle avec un secteur communautaire autonome parvenu à occuper une place dans l'espace public.

Le service public qui se voulait universel est en réalité un type particulier de réponse aux besoins sociaux qui a sa face cachée. Il comporte un prix à payer: il a souvent exclu les usagers et les salariés des décisions, de la plus grande...à la plus petite. Avec le rapport Rochon (1987), l'idée d'un secteur associatif fortement présent dans l'espace public obtient donc pendant cette période ses lettres de créance. C'est le

La décennie 90: les communautés locales aux prises avec le défi du développement socioéconomique

Quand l'économie ne porte plus la croissance du social, comment réorganiser ce dernier? Voilà une question centrale qui ne pouvait être esquivée par les mouvements sociaux et les pouvoirs publics avec l'arrivée des années 90. Finie l'époque où on pouvait se situer à l'intérieur d'un schéma simple où se combinaient une conjoncture économique favorable et le développement d'un État branché sur les demandes sociales. Finie également l'époque où le développement d'un service public centralisé constituait la principale, sinon exclusive, réponse à de nouveaux besoins.

Bref, ce qui avait constitué les assises du **développement social** pendant plus de 20 ans est questionné. En effet, d'une part, on se rend compte que les problèmes sociaux sont de plus en plus directement liés au marché du travail et à l'emploi, pivot non seulement d'un revenu décent mais aussi d'une certaine reconnaissance sociale, d'un statut et d'une dignité. D'autre part, le service public n'est plus considéré, dans les faits tout au moins, comme la voie royale, le secteur communautaire occupant alors un espace de plus en plus large¹;

Il y a donc une conjoncture où le progrès économique (gains de productivité) s'affirme mais sans progression correspondante de l'emploi et de la redistribution de la richesse par l'État. Un renouvellement des pratiques et des politiques se fait jour :

1) les organisations communautaires s'inscrivent alors dans un cadre plus **régional** et s'engagent dans un **interface** plus intensif avec le service public. La décentralisation de certains services publics s'ouvre avec la réforme de la santé et des services sociaux (1991) et s'accroît avec celle de l'emploi (1997), puis celle du développement local et régional (1998). L'arrivée des Centres locaux d'emploi (CLE) et des Centres locaux de développement (CLD), le renforcement des Conseils régionaux de développement (CRD) et la création des Comités régionaux d'économie sociale (CRES) de même que la consécration des Municipalités régionales de comté (MRC) comme pallier stratégique de développement économique et social donnent une certaine stabilité à cette inscription dans **le local, l'infrarégional et le régional** (Comeau et alii, 2001).

2) des solutions sociales nouvelles se font jour à partir d'interventions **sur le registre économique**. D'où l'introduction dans l'espace public de notions d'**économie sociale** et de **capital social**, d'**insertion sociale par l'économie**, de **développement économique communautaire (DÉC)** et de

¹ Au Québec dans le seul champ de la santé et des services sociaux, il occupe 10,107 personnes sur une base régulière et 14 871 occasionnelles représentant l'équivalent de 9810 employés à temps plein en 1994 contre un

gouvernance locale, notions qui rejoignent celles, plus anciennes, d'**aménagement intégré des ressources** et de **développement local** (Favreau et Lévesque, 1999).

3) de nouveaux **dispositifs communautaires transversaux** d'accompagnement privilégient alors la stratégie du DÉC. Les politiques publiques sectorielles par programmation visant certaines populations cibles et certains groupes d'âge (ou étapes de la vie) continuent d'exister et même de prévaloir. Mais elles sont jugées insuffisantes. Des dispositifs, publics ou communautaires, ou les deux à la fois, comme en témoignent les Centres de développement local (CLD), les Corporations de développement communautaire (CDC), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) et les Sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC) se mettent sur pied. Nouveaux acteurs, nouvelles règles du jeu, nouveaux outils d'intervention, nouveaux chantiers et nouveaux savoir-faire en gestation, et partant de là gestation de nouveaux modes de régulation où le développement social (reconfiguration de l'État-providence) et le développement économique vont commencer à s'articuler autrement.

2. Le développement social des communautés par l'organisation communautaire : mise en perspective autour de trois approches

Depuis quatre décennies l'organisation communautaire a pris racine au Québec sous différentes appellations: «animation sociale» dans les années 60, notamment avec l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et celle du Conseil de développement social de Montréal (CDS); «action communautaire» dans les années 70 avec les groupes populaires et, avec la venue des CLSC, «organisation communautaire» avec sa consécration comme profession inscrite dans la convention collective des employés du secteur public²; puis «intervention communautaire» au début des années 80 pour qualifier le travail des groupes, organisations et réseaux appartenant au secteur communautaire (action de défense de droits), par distinction de celle pratiquée dans le secteur public (Lamoureux et alii, 1996); et finalement «développement communautaire» dans les années 90 pour traduire le renouvellement d'une partie de cette pratique, notamment celle des Corporations de développement communautaire .

Où en sommes-nous après quarante ans de pratique d'organisation communautaire au Québec? Deux ordres de questions sont ici posées: 1) Qu'est-ce qui caractérise l'organisation communautaire, qu'est-ce

équivalent de 11 000 employés à temps plein dans les CLSC la même année (Bélanger, 1995: 96). Les sept dernières années (1995-2002) confirment la tendance à la croissance de ce secteur.

² La convention collective des syndicats de la santé et des services sociaux stipule qu'un organisateur communautaire est une «personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec les groupes concernés.

qui lui donne son identité et ses fondements comme pratique sociale? et 2) Quelles sont les possibilités de cette pratique sociale dans les années à venir? Quelles sont ses perspectives pour contribuer au renforcement des groupes et communautés locales qu'elle soutient?

2.1. Les fondements et sources d'inspiration de l'organisation communautaire dans l'expérience québécoise

Cette pratique sociale, inspirée des mouvements sociaux et des «settlement houses», devenue une profession, tire son fondement premier de l'affirmation selon laquelle les problèmes sociaux sont de nature collective et doivent faire l'objet de solutions collectives. En effet, que ce soit dans les milieux de travail ou dans les communautés locales, des groupes sociaux ou des populations vivent des situations d'inégalités sociales, de dépendance, de marginalité et de pauvreté.

Ces inégalités ne sont pas le fruit du hasard: elles s'inscrivent dans des sociétés où le pouvoir économique, politique et social est détenu par une minorité. Car, même dans les sociétés qui se réclament de la démocratie depuis plusieurs siècles, celle-ci n'est pas acquise. Il faut constamment la bâtir, la rebâtir, l'élargir et l'approfondir. En outre, des luttes entre groupes sociaux se font jour autour d'un certain nombre d'enjeux liés au développement économique et social des communautés. Enfin, des mentalités, des valeurs, des préjugés forgent, légitiment ou accentuent des discriminations de tous ordres (sexisme, racisme).

L'organisation communautaire se définit comme **intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales** afin de s'attaquer à ces inégalités, à cette concentration du pouvoir, à ces discriminations. Pour ce faire, elle s'inspire beaucoup des traditions, objectifs et modes d'organisation des mouvements sociaux. Par exemple, aux États-Unis, Saul Alinsky développe ses premières interventions à partir de l'expérience que lui fournit l'observation des syndicats ouvriers.

Au Québec, la pratique de l'organisation communautaire a été influencée par deux courants de pensée liés surtout à la stratégie de l'action sociale (défense de droits collectifs). Elle prend d'abord appui sur l'expérience américaine de lutte contre la pauvreté, soit celle de Saul Alinsky (Alinsky, 1976; Quinqueton, 1989) dans le cadre de l'organisation des quartiers pauvres des grandes villes américaines comme Chicago; celle de Ralph Nader, dans la lutte pour la protection des consommateurs contre les grandes entreprises multinationales et toutes les entreprises qui abusent des consommateurs; celle de Martin Luther

Conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du

King, dans le cadre du mouvement des droits civiques de la minorité noire américaine; et celle de César Chavez, pour l'organisation syndicale et communautaire des travailleurs agricoles mexicains travaillant dans les grandes plantations du Sud des États-Unis (Muller,1981). Avec ces différentes contributions, l'expérience américaine d'organisation communautaire a su développer une perspective sociale qu'il est convenu d'appeler la «grassroots democracy», à savoir l'instauration dans les communautés locales de contre-pouvoirs face aux autorités publiques ou privées.

Elle s'inspire également du mouvement des communautés chrétiennes progressistes latino-américaines. Celle-ci mise surtout sur l'éducation des couches populaires, notamment par des activités d'alphabétisation, d'éducation populaire et de conscientisation (Freire 1974; Hurtubise, 1997).

2.2. Les lignes de force de l'organisation communautaire québécoise

Dans ses visées d'origine, l'organisation communautaire est une pratique sociale qui vise à combattre les inégalités, la centralisation du pouvoir, les structures de domination et les discriminations vécues par les milieux populaires. L'organisation communautaire s'adresse aux différentes collectivités en visant leur autodéveloppement en tant que communautés géographiques: elle intervient pour favoriser le regroupement des populations sur la base de leur quartier, ville ou région, ceux-ci étant considérés comme des lieux significatifs d'appartenance sociale; en tant que communautés d'intérêts: elle intervient pour regrouper autour de problèmes sociaux spécifiques des groupes donnés (locataires, sans-emploi, assistés sociaux...); en tant que communautés d'identité: elle intervient pour soutenir des catégories sociales prédisposées au regroupement par leur identité (en tant que jeunes, femmes, minorité culturelle ou personnes du troisième âge).

En outre, contrairement à la tradition de l'aide sociale, l'organisation communautaire ne s'intéresse pas aux milieux populaires parce qu'ils sont démunis (psychologiquement, socialement...), mais bien pour la force réelle et potentielle dont ils peuvent disposer. La tradition de la réforme sociale, celle des «settlement houses», est sa filiation première (Kramer et Specht, 1983). Ce mouvement est apparu au XIXe siècle dans les grands centres urbains de l'Angleterre et des États-Unis, pour répondre aux besoins des communautés locales aux prises avec les problèmes de l'urbanisation et de l'industrialisation rapide (logements temporaires, absence de services de santé et de services sociaux, manque d'emplois...). Il a cherché à développer des actions collectives de services, d'éducation populaire et de revendications avec les populations concernées. Ce qui les différencie des «Charity Organization Societies», initiatrices de la création

milieu et promouvoir son développement. Agit comme personne-ressource auprès des groupes».

d'agences sociales et de conseils d'agences sociales misant non pas d'abord sur l'action collective et la réforme sociale mais surtout sur l'aide individuelle et le service, sur la rationalisation de l'aide individuelle et des services. L'organisation communautaire se rattache principalement à l'une des deux grandes traditions qui ont donné naissance au travail social, les «settlement houses».

L'organisation communautaire emprunte beaucoup aux mouvements sociaux. La pratique de l'action sociale emprunte au syndicalisme tout comme celle du développement local au mouvement de l'économie sociale. Ces pratiques s'inspirent également, dans des initiatives sociales de type alternatif dans le secteur de la santé et des services sociaux, du mouvement des femmes et du mouvement associatif (communautaire). On considérera aussi que, réciproquement, les professionnels de l'organisation communautaire favorisent la progression de mouvements sociaux et leur capacité d'intervention au sein des communautés locales.

L'organisation communautaire mise sur la démocratie mais ne considère pas que celle-ci va de soi. La démocratie résulte d'un long et permanent processus, toujours précaire et toujours menacé. Elle a aussi une perspective fondamentale: «La démocratie devrait assurer aux plus faibles les mêmes chances qu'aux plus forts», disait Gandhi. L'organisation communautaire ne vient pas d'abord aider les gens, mais soutenir leur organisation. Elle comporte donc un souci d'efficacité sociale. En d'autres termes, le gage de la vitalité d'une collectivité repose sur son degré d'organisation, sa capacité de générer des institutions qui lui sont propres, à prendre des décisions et à entreprendre les actions collectives qui s'imposent autour d'enjeux connus de tous.

Pour ce faire, l'organisation d'une communauté donnée doit, par l'action collective entreprise, gagner des points, obtenir des victoires, fussent-elles symboliques. Elle cherche à modifier les conditions antérieures, c'est-à-dire de piètres conditions de vie et une mentalité marquée par le fatalisme et le sentiment d'impuissance. Saul Alinsky formule bien ce problème lorsqu'il mentionne que l'oppression réside très souvent dans le conditionnement des pauvres, qui se résignent à leur pauvreté, à leur exclusion et au pouvoir des autres: «Le pouvoir n'est pas seulement ce que l'ordre établi possède, mais bien plus ce que nous croyons qu'il a » (Quinqueton, 1989:67).

Mais cela n'est pas suffisant. Pour être efficace, l'organisation communautaire doit aussi contribuer à bâtir des organisations dans lesquelles la collectivité locale a le sentiment d'augmenter son pouvoir, son influence et où les gens considèrent être en train de changer l'ordre des choses. Harry C. Boyte (1980)

résume bien la question en citant en exemple le Midwest Academy et son rôle comme centre de formation d'organiseurs communautaires aux États-Unis:

The Academy's three essential lessons of successful movement building are hammered home again and again: to be effective organizing must win real victories that improve people's lives; it must build organization through which people can gain a sense of their own power and it must contribute to the general change in power relations, democratizing the broader society (Boyte,H. 1980 p.110).

On peut donc caractériser ainsi le travail d'organisation communautaire :

1. Une intervention sociale qui agit principalement au sein de communautés locales, ce que les Américains appellent un «bottom-up process», une approche par en bas par opposition au «top-down approach», approche par en haut à partir des politiques sociales d'un État;
2. Une intervention sociale qui mise sur le potentiel de changement social des communautés locales à partir de l'identification de besoins ou de problèmes suscitant des tensions dans ces communautés;
3. Une intervention sociale qui a une visée de transformation sociale et de démocratisation permanente, y compris à l'intérieur des organisations démocratiques qu'elle a elle-même contribué à mettre sur pied;
4. Une intervention sociale qui a une préoccupation centrale d'organisation de nouveaux pouvoirs et services au sein de ces communautés locales;
5. Une intervention sociale qui se démarque du travail social traditionnel, de la pratique traditionnelle d'aide sociale (les «charity organizations»), c'est-à-dire qu'elle met l'accent sur les forces, talents, habilités des gens et non pas sur leurs insuffisances, d'où la notion d'«empowerment» ou de pouvoir d'agir.

L'organisation communautaire a non seulement son histoire et des figures de proue qui l'inspire, mais elle a aussi développé un système de valeurs, une pensée sociale qui lui est propre. En effet, ses tout premiers référents sont les milieux populaires, la justice sociale, la création de «nouveaux pouvoirs» dans les communautés locales (grassroots democracy), l'éducation populaire conscientisante, l'action politique locale... bref, l'empowerment (Lebossé et Dufort 2001, Ninacs 1995,1998)

2.3. Les principales approches de l'organisation communautaire

Au fil des années, l'organisation communautaire s'est ramifiée et complexifiée à tout point de vue. Dans les années 60, elle n'était pratiquée que par une poignée d'intervenants issus des sciences humaines et sociales et travaillant à la mise sur pied de comités de citoyens et de groupes populaires ici et là dans les quartiers les plus démunis des grands centres urbains³ ou des régions rurales éloignées. Mais aujourd'hui, plusieurs centaines d'intervenants sont des organisateurs et travailleurs communautaires qui exercent cette profession dans plus de 150 CLSC à travers toutes les régions du Québec. Elle est aussi pratiquée par un nombre plus considérable encore d'organisateur communautaires qui travaillent et sont rémunérés par les groupes du secteur communautaire lui-même comme les Coopératives d'habitation et Comités de logement, les Centres communautaires de loisirs, les Maisons de la famille, les groupes d'entraide de toute sorte (dans le domaine de la santé et des services sociaux, mais aussi dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle comme les Carrefours jeunesse emploi par exemple), les Maisons de jeunes ou les Centres de femmes, les Associations de défense des consommateurs (ACEF), les groupes de défense de l'environnement...des centaines d'autres encore sont des agents de développement dans des CDÉC, CDC, CLD et SADC.

L'organisation communautaire québécoise ne s'en est pas tenue non plus à ses premiers référents. D'autres valeurs se sont inscrites dans sa culture organisationnelle, soit l'économie sociale à partir d'entreprises coopératives ou communautaires, les plans d'intervention, la concertation locale, régionale et nationale entre groupes travaillant sur des problèmes sociaux différents, l'écologie sociale, la solidarité et la coopération internationale...

D'où l'utilité de recourir à une typologie de base, de clarifier les principales pratiques d'organisation communautaire au Québec et de les mettre en perspective. De toutes les typologies développées (Taylor et Roberts 1985; Doré,G., 1985, Fisher,R. 1987), Jack Rothman (1979) a peut-être su dégager avant eux, avec plus de justesse, les principales approches d'organisation communautaire. Rothman développe sa typologie autour de trois notions cardinales: **l'action sociale**, **l'approche socio-institutionnelle** dite aussi de «*planning social*» et le **développement local**. Avant d'aborder ces trois modèles, esquissons une première définition de l'organisation communautaire.

L'organisation communautaire est une intervention de changement social planifié dans des communautés locales. Selon Kramer et Specht (1983:14)

³ Voir à ce propos l'expérience du Conseil de développement social de Montréal et celle de la Compagnie des jeunes canadiens (CJC), décrites et analysées par D. MacGraw (1975). *Le développement des groupes populaires à Montréal*, Montréal, Éd. Saint-Martin.

[elle] réfère à différentes méthodes d'intervention par lesquelles un agent de changement professionnel aide un système d'action communautaire composé d'individus, groupes ou organisations à s'engager dans une action collective planifiée dans le but de s'attaquer à des problèmes sociaux en s'en remettant à un système de valeurs démocratique. Sa préoccupation touche des programmes visant des changements sociaux en relation directe avec des conditions de l'environnement et des institutions sociales.

Plus spécifiquement, l'organisation communautaire prend la forme d'une intervention de développement, soit une intervention sociale dont le but arrêté est de susciter l'organisation et la mobilisation des populations ou de parties des populations de ces communautés locales en vue de leur assurer plus de force et un gain de pouvoir social («empowerment»). Mais dans une plus large perspective que celle de Kramer, il s'agit à la fois d'une démarche de participation volontaire (mettant à contribution l'engagement social de leaders des communautés concernées) et d'une démarche de participation suscitée ou provoquée mettant à contribution des intervenants professionnels ou semi-professionnels engagés par ces populations pour favoriser une meilleure organisation de celles-ci.

Pour en arriver à réaliser ces objectifs, l'organisation communautaire, comme tout mode d'intervention, doit être considérée du point de vue 1) des croyances qui ont trait à la capacité de changement des communautés locales, à la capacité qu'ont les communautés locales de modifier le cours des choses, de devenir des acteurs du changement dans certaines conditions; et 2) d'un art ou d'un savoir-faire qui a trait à l'animation des communautés, à l'organisation et à la négociation, à l'information et à la formation de leaders communautaires, à la planification de projets, à la coordination et à la concertation entre différentes composantes d'un milieu. Cet art ou ce savoir-faire s'exerce à l'intérieur de stratégies diverses.

L'organisation communautaire comprend un bagage de connaissances systématisées, à partir d'un ensemble de pratiques et l'apport des sciences humaines concernant la vie des groupes, les pouvoirs, les modes de vie... On lui reconnaît donc sa théorie, ses stratégies et sa méthodologie. Nous verrons ici de façon plus approfondie ce qui la compose sur le plan des approches ou des stratégies qu'elle a su développer au fil de son histoire et des multiples expériences dont elle a été l'instigatrice.

Précisons d'entrée de jeu qu'aucune intervention dans un milieu ou une communauté donnée peut être neutre. Toute intervention sociale a une direction, une trajectoire de changement social. Par exemple, travailler à mettre sur pied un comité de logement ou une coopérative d'habitation: dans les deux cas, on répond à un besoin social dans le domaine du logement et on travaille à l'organisation démocratique d'un

milieu. Mais le processus d'intervention diffère substantiellement, les méthodes utilisées ne sont pas les mêmes, les résultats en dernière analyse, en matière de pouvoir social de la communauté concernée, ne seront pas les mêmes. La partie de la population de la communauté concernée sera aussi distincte selon qu'il s'agit d'un comité de logement ou d'une coopérative.

À partir d'un certain nombre de critères, il est possible de camper trois approches d'organisation communautaire relativement distinctes, soit le développement local de type communautaire, l'action sociale et le planning social. Ces critères sont la finalité de l'intervention projetée; le point de départ de l'action collective initiée dans une communauté; les formes d'organisation mises de l'avant au sein de la communauté; les acteurs impliqués et les principaux moyens mis en oeuvre pour les impliquer; le type de structures mises en place pour favoriser un développement durable du changement.

Le développement local

Le développement local est une approche d'intervention qui, brièvement, se caractérise par:

1. La résolution des problèmes sociaux par un autodéveloppement économique et social de communautés locales vivant dans un contexte de pauvreté;
2. L'attention portée sur les problèmes les plus criants liés à l'emploi, au manque d'infrastructures économiques et de services de base;
3. La mise sur pied, sur le plan organisationnel, d'entreprises collectives (de services ou de production de biens), de coopératives, de groupes d'entraide dans les principaux secteurs de la vie des communautés concernées (logement, travail, services sociaux...);
4. Le travail en partenariat des principaux acteurs de la communauté locale: les organisations populaires et communautaires de même que les syndicats, mais aussi les paroisses et l'élite locale (gens d'affaires);
5. Des structures autonomes en partie financées par des sources publiques, privées ou associatives (des fondations).

Au Québec, ce type de stratégie d'organisation communautaire a été associé, dans un premier temps, à l'expérience du BAEQ dans les années 60, expérience initiée par le gouvernement dans l'Est du Québec, qui après quelques années, avait abandonné l'effort massif entrepris. L'expérience du développement local se poursuit durant les années 70 dans la même région (le Bas-du-Fleuve), dans le cadre du JAL⁴, et

⁴ C'est en 1974 que les 2 000 habitants de trois paroisses (Saint-Juste, Auclair et Lejeune) décident de former une coopérative de développement, la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata, dite «la Coop du

ailleurs principalement dans des régions éloignées des grands centres urbains. Mais le développement local prend alors une autre forme, celle d'une relance par les communautés elles-mêmes, indépendamment de l'État. Au cours de la décennie 80, le développement local fait un bond en avant en prenant forme hors des milieux ruraux et des régions éloignées, soit en milieu urbain ou semi-urbain, comme c'est le cas des CDEC à Montréal et ailleurs au Québec et des corporations de développement communautaire telle la Corporation des Bois-Francs à Victoriaville (Favreau, 1989).

L'approche socio-institutionnelle (dite de *planning social*)»

Voici, très brièvement, quelles sont les caractéristiques de ce type d'organisation communautaire:

1. La résolution des problèmes sociaux des communautés locales par une intervention de proximité des services publics lesquels sont investis de pouvoirs et de ressources pour s'attaquer aux problèmes sociaux de l'heure en intervenant localement (les CLSC par exemple) ou sur le plan municipal (les services de rénovation urbaine);

2. L'utilisation de la démarche scientifique fondée sur le postulat du recours aux experts pour identifier les problèmes prioritaires, pour concevoir des programmes cadres, pour prescrire des moyens d'implantation de ces programmes dans les communautés locales. Les programmes cadres des ministères en constituent des exemples-type;

3. L'implantation, sur le plan organisationnel, de services publics (de première ligne) de santé et de services sociaux de même que des services communautaires dans les communautés locales à partir de populations cibles considérées d'abord comme bénéficiaires ou consommatrices de services;

4. L'organisation de la concertation entre les organismes de l'État et les ressources communautaires locales;

5. La participation des organisations communautaires à l'élaboration de plans de services à la population. Par exemple, les Régies régionales issues de la réforme des services de santé et des services sociaux (réforme Côté au début de 1991) ont ouvert cette forme de participation.

Au Québec, historiquement, c'est d'abord avec les Conseils de développement social dans les années 60, puis avec les services sociaux et de santé publics de proximité soit les CLSC dans les années 70, que commence véritablement la pratique à grande échelle de ce type de stratégie d'organisation communautaire..

JAL». Voir G. Roy (1979). «L'animation sociale et la mise en place d'entreprises autogestionnaires....», B. Lévesque, *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éd. Saint-Martin, p. 21-36.

Jusqu'à un certain point, cette stratégie n'appartient pas seulement, du moins pour l'expérience québécoise, à l'organisation communautaire mais plutôt, par certains côtés, à un nouveau type de pratique d'administration sociale, et donc à ses gestionnaires. Des organisateurs communautaires, particulièrement dans les CLSC, sont devenus des acteurs du planning social (études de milieu, diagnostics sociaux et interventions par programmes établis nationalement) au fur et à mesure de la pénétration de ce secteur dans les communautés locales. À cet égard, l'intervention des CLSC dans le domaine du maintien à domicile offre une excellente illustration. Il s'agit d'une politique appliquée à la grandeur du territoire, d'une politique qui bénéficie de sa propre enveloppe budgétaire, d'une politique qui associe tous les CLSC. De cette façon, dans un certain nombre de CLSC, des organisateurs communautaires travaillent à ce dossier sur une base régulière ou ponctuelle, devenant ainsi des agents actifs de planning social (mise sur pied d'une «popote roulante», animation d'un groupe de retraités en vue de mettre sur pied une coopérative d'habitation disposant d'un ensemble de services communs).

Comme cette approche participe à la fois de l'administration sociale et de l'organisation communautaire, on ne se surprendra pas de voir ses actions moins fortement liées à des objectifs de transformation sociale ou d'«empowerment» des communautés puisqu'il s'agit surtout d'être d'efficaces prestataires de services.

L'action sociale

L'action sociale comporte les caractéristiques majeures suivantes:

1. La résolution des problèmes sociaux par les groupes sociaux les plus démunis, plus spécifiquement par un travail de défense de leurs droits;
2. L'attention portée aux problèmes sociaux les plus fortement ressentis par la partie la plus défavorisée des communautés locales;
3. La mise sur pied d'organismes de revendication et de pression permettant le développement d'un rapport de forces qui pourrait leur être favorable;
4. L'organisation d'actions directes, l'éducation populaire et l'information communautaire, la négociation de solutions avec les autorités en place;
5. Une action collective entreprise à partir de structures autonomes de type syndical (au sens large de syndicalisme de cadre de vie) fonctionnant sous le mode démocratique des organismes sans but lucratif (OSBL). Un regroupement d'assistés sociaux, un comité de logement, une association de protection des consommateurs, une association de défense des retraités en sont des exemples types.

Cette approche nous renvoie à l'expérience des comités de citoyens (décennie 60) et à celle des organisations populaires de défense de droits sociaux des décennies qui ont suivi. Elle est aussi partie

prenante de l'expérience des organismes d'éducation populaire et d'initiatives d'action politique locale (dont les plus connues et les plus manifestes historiquement ont été le Rassemblement populaire à Québec et le Rassemblement des citoyens de Montréal).

L'organisation communautaire s'articule donc autour de trois axes: 1) la défense de droits sociaux, qui peut prendre différentes formes dont l'action sociale de revendication, ou l'éducation populaire, ou encore l'action politique municipale; 2) l'approche socio-institutionnelle, dite de planning social, axée sur l'insertion de services publics de proximité dans les communautés locales; 3) l'auto-organisation (self help) de type coopératif de même que le développement local en matière de logement, d'aménagement du territoire, de création d'entreprises locales...

Tableau I : Typologie de l'organisation communautaire (trois approches de base)

critères	Développement local	Intervention socio-institutionnelle	Action sociale
finalité	Autodéveloppement économique et social	Résolution de problèmes par une intervention publique de proximité	Résolution de problèmes sociaux par la défense de droits sociaux
origine	Problèmes les plus criants	Démarche d'expertise sur des problèmes liés à des programmes cadres des pouvoirs publics	Problèmes les plus fortement ressentis par la population locale (ou des groupes spécifiques)
Forme d'organisation	Groupes d'entraide, coopératives, entreprises collectives	Services publics de première ligne	Organisations de revendication et de pression
Acteurs impliqués	Démarche partenariale multi-acteurs	Collaboration service public et associations locales	Action directe (conflit et compromis avec les autorités)
Type de structures	Structures autonomes	Participation du secteur associatif aux structures publiques	Structures autonomes de type syndical

Doit-on privilégier une approche plutôt qu'une autre?

Face à ces différentes approches se posent spontanément ces questions: doit-on en privilégier une? Quelle est la meilleure? L'histoire québécoise de ces quarante années de pratique d'organisation communautaire nous invite à formuler deux propositions.

En première lieu, ces approches peuvent correspondre à des séquences différentes dans le temps, elles peuvent même constituer des étapes singulières d'un même processus. Le planning social qu'on a souvent tendance à opposer à l'action sociale et au développement local a été, et est encore, parfois identifié à la récupération des revendications populaires par les autorités tandis que l'action sociale se voit octroyer le leadership du changement social en fonction des intérêts des classes populaires.

Or, à regarder de près l'évolution du mouvement communautaire au Québec (1960-2000), on constate, dans les années 60, l'émergence de comités de citoyens sans que l'État y soit véritablement impliqué. Cette intervention de type action sociale, en revendiquant la création de centres de santé et de centres communautaires dans les quartiers populaires, a fini par provoquer la mise en place de CLSC dans la décennie suivante. Ces mêmes CLSC, quinze ans plus tard, évoluent très souvent vers le planning social. Mais il est encore possible d'envisager, sur le plan local ou régional, le soutien d'organiseurs communautaires de ces mêmes CLSC afin d'instaurer des structures et des groupes d'action sociale. Ajoutons en outre que la jonction entre des organisations communautaires et des intervenants de CLSC est très souvent à l'origine de pratiques de développement local de type communautaire comme les CDEC et les coopératives de travail.

Deuxièmement, le consensus ou le conflit ne caractérise pas de façon satisfaisante une approche par rapport à une autre, surtout lorsqu'il s'agit de l'action sociale et du développement local. Par exemple, le développement local a longtemps été considéré comme une approche consensuelle des organisations sociales d'une même communauté avec les pouvoirs en place. Or l'expérience de nombreuses communautés locales tend à démontrer plutôt le contraire: l'entrée en conflit avec le gouvernement central. Par ailleurs les groupes d'action sociale doivent quant à eux entamer à un moment ou l'autre des négociations et en arriver à certains compromis sur le contenu de leurs revendications s'ils veulent en arriver à un quelconque résultat.

Il ne faut pas croire pour autant à la grande coexistence entre ces approches telles qu'elles sont pratiquées. La **démocratie** est faite d'**institutions** et de **mouvements**, de compromis et de conflits. Les groupes communautaires se frottent régulièrement aux intervenants des CLSC. Les CDEC ne peuvent pas, pour bien faire leur travail, se retrouver constamment sur la première ligne des actions initiées par des

organisations de défense de droits sociaux. Par ailleurs des organisateurs communautaires de CLSC ont souvent à faire face à des conservatismes profonds au sein de populations locales, conservatismes qui font bien l'affaire des élites en place.

Il est donc important de retenir à ce stade-ci que la pertinence et l'efficacité de chacune de ces approches d'organisation communautaire sont relatives à des situations données. Selon que l'on est en milieu rural ou en milieu urbain, selon que l'on travaille pour un employeur du secteur communautaire ou du secteur public, selon que l'on travaille dans une communauté locale complètement désorganisée ou disposant déjà d'une certaine impulsion... on mettra en place une démarche qui tentera de démarrer ou de consolider telle ou telle approche au sein des communautés locales dans le cadre d'une planification de l'intervention considérée comme processus de longue durée, et non l'affaire de quelques mois.

Il est capital aussi de retenir que ces trois stratégies d'organisation communautaire sont, en tant que tentatives de résoudre des problèmes sociaux, des réponses à des droits différents de chaque communauté locale: dans le premier cas, le droit des populations locales d'être soutenues dans leur volonté de participer au développement de leur propre communauté sur des bases autonomes; dans le second, le droit des citoyens les plus démunis de s'organiser, de revendiquer et de s'inscrire dans le rapport social de forces de leur société, afin d'en tirer quelque avantage pour eux; enfin, le droit des citoyens de ces communautés en tant que contribuables d'obtenir de la part de l'État des services sociaux et de santé de proximité.

Finalement, mentionnons que chaque approche a son histoire particulière (selon les régions et les sociétés), ses ressources et ses moyens particuliers, ses influences dans sa relation aux mouvements sociaux, et est également bénéficiaire l'apport de certaines disciplines des sciences humaines. Par exemple, l'action sociale s'inspire beaucoup du syndicalisme, la science politique lui est une discipline fort utile pour connaître les mécanismes du pouvoir dans la société. Le développement local, quant à lui, s'inspire du mouvement de l'économie sociale (coopératives...) et la micro-économie lui est fort utile comme discipline. Finalement, le planning social s'inspire de la démarche de l'expertise et s'aligne à la sociologie de l'organisation.

3. La capacité de renouvellement de l'organisation communautaire

Même si avec les années l'organisation communautaire a su identifier ses principaux modèles et décrire ses stratégies, son action n'en est pas pour autant enfermée dans ces modèles. Toujours à l'affût de l'évolution de la question sociale et de ce qui anime les mouvements sociaux, l'organisation communautaire s'inscrit encore aujourd'hui dans un **espace d'innovation sociale**. Le registre d'action de

organismes communautaires de "métier" s'est élargi. Les organismes communautaires s'activent maintenant dans des champs novateurs comme ceux du développement économique communautaire, de l'économie sociale et de l'insertion en emploi. Les autres professionnels de la santé ou du secteur des services sociaux sont eux aussi conviés à s'engager dans des stratégies innovatrices d'organisation des communautés locales sous l'angle de la mise en œuvre de services de proximité ou de l'engagement dans l'action concertée de développement local.

3.1 De nouveaux espaces d'innovation pour les organismes communautaires: le développement économique communautaire, l'économie sociale et l'insertion en emploi

Voilà déjà plus de quinze ans, notamment avec la création des premières corporations de développement économique communautaire (CDEC) dans la région de Montréal, des premières CDC en région et des premières SADC dans les communautés rurales en difficulté, que les mouvements sociaux locaux ont pris le tournant du DÉC et de l'économie sociale comme stratégie d'organisation communautaire. De plus l'implication de ces mouvements dans la production de services, la création d'emplois et la revitalisation économique et sociale de communautés locales s'est faite croissante. Pourquoi? Parce que, comme composante d'un **troisième pôle de l'économie**, l'associatif est engagé, auprès des pouvoirs publics, non seulement dans la revendication d'un transfert de la richesse collective à des groupes de la société qui en ont moins mais également dans la création de richesses avec, par et pour ces groupes et ces communautés. Cet engagement nous conduit aujourd'hui, malgré toutes les difficultés et tensions que cela induit, à disposer de meilleures assises pour la démocratie locale.

Tableau II : Le réseau des CJE

En 1997, les CJE se sont regroupés en réseau. L'adhésion au réseau est volontaire. Le Réseau des CJE est devenu un lieu à la fois d'échange sur les pratiques, de discussion autour des changements en matière de développement de l'insertion des jeunes et d'examen des politiques publiques d'insertion. Le Réseau a pour mission de «regrouper et représenter les CJE afin de développer, promouvoir et défendre collectivement une approche communautaire adaptée aux besoins locaux, visant à favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes adultes québécois ».

Le Réseau est une OSBL. L'assemblée générale est constituée de tous les membres soit les 94 CJE du Québec. Pour devenir membres, les CJE doivent cotiser un montant d'argent annuellement afin de rémunérer la coordination et les frais de représentation des différents représentants nommés aux instances décisionnelles et consultatives. Les instances décisionnelles sont le conseil d'administration dont les 17 administrateurs représentant les 17 grandes régions québécoises. Outre le conseil d'administration, le Réseau s'est doté d'un comité exécutif qui est constitué de sept personnes. Un coordonnateur assume la permanence du Réseau des CJE et siège à toutes les réunions du conseil d'administration et dans tous les comités qui ont été mis sur pied afin de réaliser les nombreux objectifs du Réseau. Par ailleurs, des Tables régionales de CJE se sont aussi formées en 1999-2000. Le représentant régional fait le lien entre la table régionale et le conseil d'administration du Réseau.

Parmi les instances les plus importantes, signalons que le Réseau des CJE est membre de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, membre du comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec et membre du comité de la Direction des ressources communautaires (Québec). Enfin, un représentant du Réseau siège à la Commission des partenaires du marché du travail (Québec). Ajoutons que le regroupement en réseau fournit aux CJE un pouvoir de négociation vis-à-vis des pouvoirs publics (source : Comeau et alii, 2001).

En effet, durant la décennie 90, l'organisation communautaire et les mouvements sociaux locaux ont ouvert de nouveaux chantiers et, parmi ceux-ci, celui de **l'insertion par le travail**, notamment par l'intermédiaire des Carrefours jeunesse emploi et des entreprises d'insertion .

Tableau III : Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec a été fondé en 1996 à l'initiative de six organismes de la région de Montréal. Il se veut un outil de représentation, de promotion, d'échange et de support au service des entreprises d'insertion. Il regroupe 32 entreprises d'insertion.

Ses objectifs sont d'offrir un soutien à ses membres pour leur permettre de jouer plus efficacement leur rôle de développeurs et de gestionnaires ; aider les promoteurs de nouvelles entreprises d'insertion à développer leurs projets (à partir de l'expérience acquise et des critères de définition de l'entreprise d'insertion) dans une perspective de complémentarité avec les organisations de leur milieu.

Le CEIQ est aussi un lieu de recherche et de développement qui rassemble les expériences des entreprises d'insertion, recherche des solutions aux problèmes de consolidation des affaires et de développement de la vitalité des entreprises d'insertion, propose des actions pour renforcer et développer le réseau des entreprises d'insertion et s'assure de la qualité des parcours d'insertion offerts aux travailleurs en formation. Le Collectif travaille à la mise en valeur de l'entreprise d'insertion comme mécanisme efficace de réintégration au marché de l'emploi et à la vie communautaire. Les entreprises d'insertion ont injecté dans l'économie québécoise, en 2000, plus de 11 000 000\$ par leur activité économique (source : Comeau et alii, 2001).

En milieu urbain de régions ou dans les grands centres comme Montréal, ces mouvements ont également opéré un saut qualitatif en mettant sur pied des projets et des dispositifs de **solidarité économique de quartier** (les CDÉC) sans compter les initiatives en **milieu rural** pilotées entre autre par les SADC. Bref, un certain nombre de d'intervenants et de militants sociaux (d'organisations communautaires et syndicales, de groupes de femmes et de groupes écologiques) ont opté non seulement pour de nouvelles formes d'entraide socio-économique (Fréchette, 2000) et d'insertion par le travail (Assogba, 2000) mais aussi pour le développement économique communautaire (Favreau et Lévesque, 1999), inspirés en cela par l'expérience du développement local en milieu rural (Deschênes et Roy, 1994) mais surtout par l'expérience américaine des CDC (Favreau, 2003).

Tableau IV : ÉCOF, une CDÉC à Trois-Rivières (Québec)

Économie sociale de Francheville (ÉCOF), situé à Trois-Rivières au Québec, réalise ses activités sur le territoire de la MRC de Francheville depuis 1995. Cette CDÉC travaille avec les gens marginalisés et exclus du marché de l'emploi. Elle fait la promotion de formules alternatives de travail qui allient la formation et la réinsertion au travail des personnes peu scolarisées et/ou analphabètes. Elle fait également du soutien au démarrage d'entreprises dans divers secteurs comme la confection de vêtements, l'ébénisterie, l'entretien ménager, la restauration, etc.

De plus, ÉCOF sensibilise la population et plus particulièrement les milieux économiques, institutionnels et politiques à la réalité des personnes peu scolarisées et/ou analphabètes en regard de leur intégration à l'emploi. Elle représente également cette population afin de faire valoir leur potentiel et leurs droits. Elle utilise l'organisation communautaire comme outil de développement économique et social et travaille à la promotion du développement économique communautaire en s'inspirant des valeurs de solidarité, de justice sociale et de démocratie.

Grâce à ses activités, ÉCOF a créé plus d'une centaine d'emplois sur le territoire desservi. Depuis sa création, elle a été l'instigatrice de plusieurs projets. Par exemple, en 1999, avec quelques partenaires, elle a réalisé une étude de besoins dans deux quartiers en ce qui a trait aux organismes communautaires. D'autre part, elle a été gestionnaire du projet VOLNET favorisant l'accès à Internet aux organismes communautaires de la région. Les résultats ont été probants puisque depuis le début du projet, 75 organisations communautaires de la Mauricie ont pu en bénéficier.

L'organisme ne travaille pas seul. Il a établi des partenariats avec plusieurs groupes comme COMSEP qui a pour mission l'éducation et l'alphabétisation populaires, COMMUNAUTIQUE qui travaille à établir des réseaux entre organismes communautaires et PATDEC qui fournit une

assistance technique au développement économique communautaire.

Pour plus d'information: Site Internet: <http://www.ecof.qc.ca>

Mentionnons ici les principaux réseaux qui se sont formés dans la dernière décennie autour notamment de la question de l'emploi: 1) un réseau d'une centaine de carrefours jeunesse Emploi (CJE); 2) quelques 150 autres organismes communautaires de formation de la main-d'oeuvre; 3) un réseau d'une cinquantaine de corporations de développement communautaire (CDC); 4) un réseau de corporations de développement économique communautaire (17 CDÉC); 5) une centaine d'entreprises communautaires et/ou d'insertion; 6) plusieurs dizaines de fonds locaux et régionaux de développement. De plus il existe une mise en réseau de cet ensemble dans un cadre national notamment par l'intermédiaire d'une *Coalition des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre* (400 associations). L'ensemble de ces réseaux sont à leur tour réseautés. En effet, le *Chantier de l'Économie sociale* regroupe des représentants de la plupart des organisations communautaires, de femmes, écologiques, syndicales et coopératives, ce qui donne à ces initiatives économiques et sociales encore plus de capacité de négociation. Leur capacité à changer d'échelle d'intervention est accrue pour passer du micro au macro et ainsi peser sur les politiques publiques.

Caractérisation de ces innovations sociales

Animées par le militantisme économique des mouvements sociaux locaux et dynamisées par de nouvelles structures d'accompagnement, les nouvelles pratiques de l'organisation communautaire s'appuient sur les coordonnées suivantes: 1) une approche intégrée, tout à la fois économique et sociale; 2) une intervention fortement territorialisée; 3) une approche multipartenaires mettant à contribution les secteurs public, associatif et privé; 4) la multi-activité (soutien à des entreprises locales en difficulté, formation des populations résidentes, renforcement du tissu social des quartiers, aménagement des territoires); 5) une démarche partenariale où les principaux acteurs sont liés organiquement par ententes et par projets; 6) des ressources humaines et financières hybrides combinant le soutien de la solidarité sociale locale, le financement public et la vente de biens et de services sur le marché.

Des municipalités, des organisations communautaires, des syndicats et des entreprises locales sont ainsi devenus les principaux acteurs d'une relance des économies locales par des initiatives tout à la fois viables économiquement (en réponse à des besoins solvabilisés) et socialement utiles (favorisant le renforcement des communautés d'appartenance).

Bien que timidement pour le moment, un nouveau contrat de société sous-tend plusieurs de ces initiatives. Par certains aspects, cela ne ressemble plus à l'État-providence que l'on a connu –centralisateur- car ce nouveau contrat de société fait **bonne part au «local» et au «régional»** mais en réactualisant la notion d'intérêt général et la nécessité d'une maîtrise des activités économiques et financières (Bourque, 2000). C'est dans cette mouvance générale que nous avons déjà formulé l'hypothèse que les mouvements sociaux et de nombreuses initiatives communautaires s'inscrivaient dans l'**espace inédit d'innovation sociale présent** au coeur de la crise (Favreau et Lévesque, 1996). Depuis nos travaux sont allés plus loin en confirmant que ces initiatives communautaires et socio-économiques ont réussi, au Québec, à créer avec le service public de véritables **filières** d'économie sociale et de développement local (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001). Qu'est-ce à dire?

Dans la mobilisation sociale des années 90, tout particulièrement autour de la question de l'emploi, par delà les innovations ci-haut mentionnées, de véritables filières⁵ se sont constituées:

- 1) **celle de la création et du maintien en emploi par le développement local à l'échelle de tout le Québec:** ce peut être, par exemple, le soutien syndical à une reprise d'entreprise par des travailleurs qui l'ont rachetée de propriétaires privés et l'ont transformé en entreprise d'économie sociale (plusieurs coopératives ambulancières en sont). Ce peut être un fonds syndical de développement (celui de la FTQ ou de la CSN) qui en tant qu'organisation d'économie sociale investit dans des PME régionales dans le but d'assurer leur viabilité et le maintien, voire la création d'emplois supplémentaires. Ou encore un fonds de développement qui participe à la revitalisation d'une région ou d'une communauté en difficulté par l'intermédiaire d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE). SADC, SOLIDE, CDÉC, CDC, CLD constituent les principales assises institutionnelles de cette filière sur de grandes parties du territoire du Québec (CDÉC et CDC), sinon sur l'ensemble de celui-ci (CLD et SOLIDE).

Tableau V : Association communautaire d'emprunt de Montréal (Québec)

L'ACEM a été formée en 1990 sous l'inspiration du modèle américain des fonds communautaires d'emprunt. Elle est née à l'initiative d'une CDÉC montréalaise. Les projets d'insertion par l'activité économique disposent ainsi d'une source de financement qui leur est proche.

⁵ Nous utilisons la notion de «filiale» pour bien mettre en relief que les pratiques de la nouvelle économie sociale et du nouveau développement local (le DÉC) ne sont pas constituées seulement de réseaux liés à des mouvements sociaux mais sont également **insérées dans une cohabitation désormais institutionnelle avec le service public**. En d'autres termes, il existe désormais des dispositifs permanents de médiation entre ces initiatives et le service public pour le développement de l'emploi et la relance des communautés locales.

Dotée aujourd'hui d'un capital de 376 000 \$, l'ACEM consent des prêts de deux ans à des petites entreprises, prêts variant entre 2 000 \$ et 15 000 \$. Vingt-trois prêts ont été accordés en quatre ans pour la somme totale de 220 000 \$. Deux personnes y travaillent: un coordonnateur, qui est un travailleur social de formation, et une autre intervenante disposant d'une formation en administration des affaires. À partir de divers programmes d'emploi, deux ou trois autres personnes assurent le suivi des divers dossiers et notamment l'accompagnement des projets. L'ACEM dispose de trois comptes: un compte de capital de prêts de l'ordre de 200 000 \$, un fonds de réserve de 70 000 \$ et un budget de fonctionnement qui permet d'avoir deux salariés.

L'ACEM se définit comme une «coalition d'emprunteurs, de prêteurs et de conseillers techniques» ayant pour objectif de fournir des prêts à des projets d'entreprises créatrices d'emplois dans la communauté, particulièrement à des femmes responsables de familles monoparentales, à des immigrants et réfugiés de même qu'à des bénéficiaires de l'aide sociale. Le capital provient de sources diverses dont des églises, la Ville de Montréal, des entreprises, des fondations et des individus. Elle prête à des taux inférieurs à ceux du marché. Elle peut également servir d'endosseur auprès des banques ou des caisses d'épargne dans le démarrage d'entreprises.

L'ACEM est autonome et ne reçoit aucune aide de l'État. Son fonds de capital de prêts provient de diverses institutions et entreprises qui ont en quelque sorte reconnu le bien-fondé de cette initiative. Certains l'appellent déjà la «banque du communautaire».

2) celle de l'insertion en emploi par l'économie sociale : ce peut être, par exemple, la mise sur pied d'une entreprise d'insertion, dans un cadre associatif (OSBL) ou dans un cadre coopératif (coopérative de solidarité, coopérative de travail, etc.). Ou, autre exemple, le travail d'insertion d'une CDÉC dans une communauté donnée: formation de la main d'oeuvre résidente et soutien au démarrage de petites entreprises de proximité dans des domaines aussi divers que celui de la restauration, de la récupération et du recyclage, de l'entretien ménager général d'immeubles ou de la gestion de la forêt habitée. Les fonds locaux et régionaux de développement, les fonds d'économie sociale des CLD, le Fonds de lutte contre la pauvreté, la Coalition des organismes communautaires de développement de la main d'œuvre, les CLE, le RISQ et Investissement Québec constituent les assises principales de cette filière sans compter les aménagements nouveaux liés au mouvement communautaire : l'arrivée du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et la nouvelle législation sur les coopératives de solidarité.

L'insertion en emploi est au cœur du renouvellement de l'action communautaire non seulement en termes de développement territorialisé mais aussi pour son travail d'insertion de personnes vulnérables. En ce sens elle rejoint d'autres professionnels de la santé et du social qui s'associent alors aux organisateurs communautaires pour adapter l'entreprise aux caractéristiques des personnes rejointes. Dans le domaine de la santé mentale, l'insertion en emploi est un sujet de débat depuis longtemps. Cette population a pu profiter de l'association de l'économie au social dans des organisations qui ont cru en l'importance du

travail comme moyen d'améliorer la vie des personnes vulnérables. Une expérience ontarienne illustre bien la question

Tableau VI : Un réseau d'entreprises d'économie sociale arrimé à la promotion de la santé mentale

L'Ontario Council of Alternative Businesses réunit des entreprises qui emploient plus de 600 personnes ayant vécu des problèmes de santé mentale. Les 11 entreprises du réseau sont installées dans diverses villes dont Toronto, Cambridge, Kitchener, Bradford. Elles offrent des emplois dans les secteurs de la restauration-alimentation, de l'ébénisterie, de l'entretien de bureaux, du transport de courrier et de l'artisanat. En 1995, l'Ontario Association of Community Development Corporations et le Community Business Resource Centre attribuaient à l'Ontario Council of Alternative Businesses un prix attestant de sa contribution remarquable au développement économique communautaire

De nouvelles filières de développement local, d'économie sociale et d'action communautaire se sont donc progressivement mises en place depuis une dizaine d'années, ce qui a favorisé, si on met en perspective cette nouvelle tendance, l'arrivée de nouvelles générations d'organisations et d'institutions dans la lutte pour le développement social de communautés et de régions en difficulté.

C'est le croisement actif d'initiatives locales et de nouvelles politiques publiques (notamment la réforme qui donne naissance aux Centres locaux de développement) qui constitue une des originalités du développement social des communautés au Québec dans la dernière décennie. D'où l'apparition, dans certains secteurs, d'une institutionnalisation forte avec ses gains et certaines ratées sous la forme de filières.

Pourquoi? Parce que, tant dans les mouvements que dans les institutions, l'économie ne carbure pas seulement aux politiques macro-économiques et à l'internationalisation des marchés non plus au seul dynamisme des entrepreneurs et de leurs entreprises. Entre les deux, une autre intervention –de niveau méso- favorise le développement social et économique : ce sont les communautés locales. Mais, pour que ces territoires jouent pleinement leur rôle, il faut des espaces publics de négociation ou de dialogue social, ce qui n'est pas donné d'avance. C'est une construction sociale permanente que 40 ans de travail illustre fortement.

3.2. Les services de proximité et la concertation autour du développement social local

L'évolution de la conjoncture sociale incite aussi d'autres professionnels à s'engager dans de nouvelles formes de soutien des communautés locales. Créer des conditions favorables au renforcement de l'action communautaire, comme l'évoque la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, sont toujours des orientations d'actualité pour l'amélioration des conditions de vie telle que prônée par la Politique de la Santé et du bien-être du Gouvernement du Québec. La façon de passer à l'action a cependant évolué.

Les professionnels de la santé et du social qui s'engagent dans des stratégies de prévention et de promotion sociale savent que le seul renforcement du potentiel des personnes ne suffit pas et s'inscrivent de plus en plus dans une activité de développement social des communautés locales (Fréchette 2001, Chamberland et al. 2000). En ce sens, les professionnels de la santé et des services sociaux sont souvent mobilisés pour le développement de services de proximité. L'expérience d'intervention de quartier dans Jean Dallaire à Hull est particulièrement éloquent à cet effet (Favreau et Fréchette, 2003).

La notion de services de proximité, d'abord utilisée en France, a fait son chemin au Québec dans les débats sur l'économie sociale dans le secteur communautaire. La notion de proximité recouvre plus d'un sens. Laville (1992) réfère à deux types de proximité : une proximité objective, définie comme l'ancrage dans le territoire local ou de voisinage, et une proximité subjective qui met l'accent sur la dimension relationnelle et la coproduction du service. La notion de service de proximité est associée à l'économie sociale et fait que, dans le cas des cuisines collectives par exemple, l'utilité sociale du service est toujours en toile de fond de son activité même économique (Fréchette 2000).

Les services de proximité issus d'initiatives associatives locales se distinguent des services sociaux publics en ce sens qu'ils sont conçus à partir d'une expression des besoins plus près des populations et ont plus de chances de répondre à des demandes nouvelles en raison des changements conjoncturels reliés à la crise de l'emploi et des dispositifs de socialisation comme la famille et l'école. Ces services s'éloignent de «l'assistentialisme» et envisagent l'utilisateur comme un acteur de changement de sa situation et un participant au développement de son quartier ou de son village.

C'est dans cette perspective, qu'on trouve des infirmières, des nutritionnistes et des travailleuses sociales qui participent à mettre en œuvre des cuisines collectives, des jardins communautaires, des entreprises d'économie sociale en santé mentale. Les cuisines collectives que l'on retrouve un peu partout au Canada démontre cette contribution au développement social initiée par des professionnels de la santé ou du social.

Tableau VII

Les tabliers en Folie.

Une cuisine collective où la santé et les conditions de vie sont prises en compte

Sous l'initiative d'une intervenante communautaire du CLSC se développe à Richmond (3100 h.), la cuisine collective *Les Tabliers en folie*. Douze groupes de cinq à six personnes s'y réunissent, deux jours par mois, pour cuisiner ensemble. S'y ajoutent des cuisines pour des jeunes de huit à seize ans. On y trouve une garderie, un service de récupération alimentaire avec congélation des mets, de petits prêts de dépannage, des ateliers santé et nutrition, des activités sociales.

Incorporée depuis 1991, la cuisine est gérée par un Conseil d'administration de cinq membres. Elle compte depuis 1995 deux professionnelles (direction et animation) appuyée par une vingtaine de bénévoles. Elle bénéficie du soutien financier d'organismes gouvernementaux, d'institutions financières, de fondations, d'un syndicat et de dons de communautés religieuses et de particuliers auxquels s'ajoutent des activités d'autofinancement. Elle profite depuis ses débuts du soutien d'une organisatrice communautaire et d'une infirmière du CLSC. La cuisine est membre des regroupements régional et national de cuisines, de la Table de concertation sur la pauvreté et du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie.

On va à la cuisine pour faire des économies, nourrir sa famille et rencontrer des gens. Le sentiment d'isolement diminue. On commence à échanger de menus services (garde d'enfants, co-voiturage, peinture) On se soutient en période difficile. On se parle de ses préoccupations et des projets familiaux. La garderie emploie des femmes de la cuisine qui ont appris à organiser des activités pour les enfants. Des membres s'initient à faire des budgets et à gérer la vente de produits destinés à l'autofinancement des cuisines. D'autres devenues conscientes des contraintes de leur sous-scolarisation retournent aux études. Tout en développant les compétences des membres, la cuisine induit donc une dynamique d'entraide et de mise en réseau à portée préventive.

L'organisme et d'autres partenaires ont mis sur pied un réseau d'échange local où des gens échangent des biens et des services entre elles. L'entraide devient en quelque sorte institutionnalisée dans la communauté. Des services aussi variés que le traitement de texte, le gardiennage, l'entretien domestique, la couture, le lavage de voiture, l'accompagnement de personnes handicapées, l'entretien de terrain et d'autres y sont offerts en plus de l'échange sur place de biens (vêtements, articles ménagers, mets congelés, meubles). La cuisine est ainsi engagée dans le développement de la communauté locale et participe de l'économie sociale. (Fréchette, 2000)

Le renouvellement des pratiques sociales n'est pas qu'affaire d'organismes communautaires. Les professionnels de la santé et des services sociaux voient leur contribution reconnue essentielle au sein du travail de concertation en vue du développement des communautés locales. En effet, la question de la santé dans son sens large est un élément incontournable, souvent à l'ordre du jour de grandes tables de concertation ou d'actions collectives de développement social à l'échelle locale, régionale ou nationale.

À l'échelle locale, pensons à des tables comme les Tables de concertation contre la pauvreté où siègent des professionnels de la santé, des services sociaux, des organisations communautaires, des centres à vocation d'insertion en emploi, les pastorales sociales d'allégeance religieuse diverse, etc. À l'échelle

régionale, on trouve des réseaux d'organismes se concertant pour modifier la qualité de vie dans le milieu ou des programmes de développement mettant à profit des intervenants de diverses disciplines des sciences de la santé et des sciences humaines. Le programme ontarien *Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur* s'inscrit dans cette mouvance régionale de développement des familles et des communautés. Organisés dans huit communautés ontariennes, en milieu urbain et en milieu rural, il réunit des intervenants, des décideurs locaux et des leaders de la population pour planifier des services en vue de développer de meilleures conditions d'apprentissage et de développement pour les enfants, leur famille et la communauté locale. Du type programme de prévention-promotion, il favorise la mise en place de services comme des garderies, des centres d'échanges culturel, des groupes de discussion pour parents, etc.

La concertation et les diverses formes de partenariat qu'elle enclenche font place à de nouvelles formes de collaboration entre des acteurs diversifiés du développement local. On retrouvera ensemble des organisateurs communautaires, des infirmières, des gérants de caisse populaire, des directeurs d'écoles, des élus municipaux, etc. Le phénomène souvent initié à l'échelle locale prend parfois une ampleur telle qu'il devient un phénomène national. Le Cas du Réseau québécois Villes et villages en santé et son pendant canadien Healthy Communities en sont de bons exemples. Nous en faisons un bref portrait ici à la lumière du cas du Mouvement acadien des Communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-N.-B.)

Tableau VIII

**L'adoption d'une perspective communautaire chez les intervenants sociaux et sanitaires.
Le Mouvement acadien des Communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-N.-B.)**

Le Mouvement acadien des Communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-N.-B.) né en 1996 donne par la suite naissance à un Réseau acadien de Communautés en santé en 1999. Il se situe dans la foulée des programmes Villes-santé instaurés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Europe à partir de 1984, du Réseau Québécois Villes et villages en santé (1988) et du réseau canadien des Healthy Communities mis en oeuvre en 1990.

Le MACS fait la promotion du concept de «communautés en santé» à travers une action d'animation sociale, communautaire et économique dans les milieux où il s'implante. On y réunit les décideurs locaux, les acteurs du milieu et la population locale pour qu'ils s'approprient une démarche d'amélioration des conditions de vie sous l'angle de la santé, de l'environnement et de l'économie. On parle d'une perspective de développement local largement tributaire du planning social. L'approche traverse plusieurs disciplines des sciences humaines et les projets locaux rejoignent des intervenants sociaux et sanitaires de formations variées (travail social, récréologie, sciences de la santé, administration, éducation, etc.)

La description du rôle d'un comité de «communauté en santé» tel que décrit par le MACS illustre bien comment des professionnels de la santé et des services sociaux sont appelés à insérer en partie dans leur travail des stratégies relevant de l'organisation communautaire.

Rôle d'un comité de «communauté en santé»

Sensibiliser le milieu au nouveau concept de santé véhiculé par le mouvement des «communautés en santé»

Consulter la population et ses dirigeants et dirigeantes;

Analyser l'environnement et tracer un portrait de la communauté, de ses besoins, de ses ressources et de son potentiel

Identifier les projets et stratégies, repérer les expériences susceptibles de favoriser le développement

Mobiliser les décideurs locaux et d'intérêt, les organismes du milieu, les partenaires privés et publics et la population en général autour de projets collectifs visant à améliorer la qualité de vie dans la communauté

Créer un climat favorable à l'émergence de nouveaux projets de concertation visant la santé et le mieux-être de la communauté

Prendre les moyens et trouver les ressources pour parvenir à ses buts et objectifs et mener à bien ses projets

Travailler dès le départ à la réussite de projets simples et réalistes qui respectent les capacités du milieu et qui se collent à la réalité naturelle de la communauté.

C'est ainsi que plusieurs communautés acadiennes ont mis en place des cuisines et des jardins collectifs, des activités de relance économique ou de lutte à la pauvreté, des maisons de jeunes, des clubs de marche, des journaux communautaires et d'autres projets socio-économiques ou socio-sanitaires.

La concertation et le partenariat dans la perspective du développement local ne sont pas de l'ordre de l'opération qui nivelle les expertises professionnelles respectives des participants. Pour les professionnels de la santé et ceux du psychosocial, les vulnérabilités des personnes, des familles ou des réseaux et les vulnérabilités des communautés sont au coeur de l'exclusion et de l'insertion. Ces professionnels proviennent de disciplines qui ont souvent donné le ton au discours de relation d'aide. Le discours s'est ensuite élargi aux perspectives plus larges de la prévention et de la promotion plus particulièrement à partir de la contribution de la psychologie communautaire. Un travail social renouvelé et l'organisation communautaire ont quant à eux fait émerger le caractère plus social de la promotion en valorisant la dimension communautaire de l'intervention et l'élargissement du cadre d'analyse des problèmes sociaux contemporains. C'est sur ce terrain où les organisateurs communautaires et les autres professionnels se rejoignent pour rentabiliser socialement la concertation en faveur du développement local.

Cette jonction entre les professionnels de l'organisation communautaire et les autres qui y adhèrent favorise des pratiques sociales plus larges et plus décentralisées. Des pratiques qui s'orientent vers le développement de solutions globales et de stratégies rejoignant un plus grand nombre de personnes et par plusieurs points d'attaque. L'articulation des stratégies ne signifie pas leur fusion ni la perte de leurs différences, mais s'il faut distinguer prévention sociale, organisation communautaire et développement local, on ne peut dissocier ces pratiques qui se situent toutes, chacune selon leur spécificité respective, dans la même perspective d'«empowerment» et de développement social des communautés.

Repères bibliographiques

- ALINSKY, S. (1976), *Manuel de l'animateur social*, Seuil, Paris.
- ASSOGBA, Y. (2000), *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- BOURQUE, G.-L. (2000), *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- BÉLANGER, J.P. (1995) *Les organismes communautaires du réseau: un secteur de l'économie sociale à consolider et à développer*, document de travail, Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec.
- BOYTE, H.C.(1980). *The Backyard Revolution* (Understanding the New Citizen Movement), Philadelphie, Temple University Press, p. 110.
- CHAMBERLAND, C., Dallaire, N., Cameron, S., Fréchette L., Hébert, J., Lindsay, J. (1993) *La prévention des problèmes sociaux: réalité québécoise*, dans *Service social*, vol 42 no 3, p 55-81.
- CHANTIER d'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*, Sommet sur l'économie et l'emploi, Montréal, octobre 1996, 64 p.
- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2001), *Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1992). *Le Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaétan Morin/Publications du Québec.
- CSBE (1996), *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion* (avis au MSSS), Conseil de santé et du bien-être, Gouvernement du Québec.
- DEFOURNY, J., L.FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris.
- DESCHÊNES, A. et G. ROY (1994), *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*, GRIDEQ, UQAR, Rimouski.
- DORÉ, G. (1985) L'organisation communautaire: définitions et paradigme, *Service social*, vol 34, no 2-3, p.210-230.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1997), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- FAVREAU, L. et L.FRÉCHETTE (2003), *Organisation communautaire et intervention de quartier en Outaouais : l'expérience du quartier Jean Dallaire de Hull*. CÉRIS. UQO, Gatineau, 43 pages.
- FAVREAU, L. (2003) «Le développement des collectivités locales en milieu urbain : l'expérience américaine des CDC». Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau.
- FAVREAU, L. (1989). «Mouvement populaire et économie communautaire», dans *Mouvement populaire et intervention communautaire (de 1960 à nos jours): continuités et ruptures*, Montréal, Éd. du Fleuve/CFP, p. 99-153.
- FAVREAU L. et Y. HURTUBISE (1993), *C.L.S.C. et communautés locales: la contribution de l'organisation communautaire*, PUQ, Sainte-Foy.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Collection Pratiques et politiques sociales, Presses de l'Université du Québec (PUQ), Sillery.
- FRÉCHETTE, L. (1995), «De l'école à la communauté: amorce de changement social engageant des jeunes, des parents et des leaders locaux», dans MERCIER, C. et alii (1995), *Au coeur des changements sociaux: les communautés et leurs pouvoirs*, Université de Sherbrooke/RQIIAC, Sherbrooke, p.175 à 190.
- FRÉCHETTE, L. (2000), *Entraide et services de proximité, l'expérience des cuisines collectives*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.

- FRÉCHETTE, L. (2001) La prévention et la promotion en santé mentale: des incontournables en psychologie communautaire, dans , Agir au cœur des communautés, sous la dir de f. Dufort avec la coll. de J. Guay, Les Presses de l'Université Laval, Québec p. 217-248.
- FREIRE, P. (1974), *Pédagogie des opprimés*, Maspéro, Paris.
- KRAMER, R. et SPECHT, H. (1983). *Readings in Community Practice Organization*, États-Unis, Prentice Hall, p. 2-23
- LAMOUREUX, J., MAYER, R., et PANET-RAYMOND, J. (1984). *L'intervention communautaire*, Montréal, Éd. Saint-Martin.
- LAVILLE, J.-L. (1992), *Les services de proximité en Europe*, Syros/Alternatives, Paris.
- LAVILLE, J.-L. (1994), *L'économie solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LEBOSSÉ, Y.; DUFORT, F. (2001) "Le pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des communautés: une autre façon d'intervenir" dans Agir au cœur des communautés, sous la dir de f. Dufort avec la coll. de J. Guay, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 75-116.
- LÉVESQUE, B. (1979), *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Éd. Saint-Martin, Montréal.
- MULLER, J. M. (1981). *Stratégie de l'action non violente*, Paris, Seuil,
- NINACS, W. N (1995). «Empowerment et service social: approches et enjeux». *Service social*, 44, 1, p. 69-93.
- NINACS, W. (1998). « Empowerment et organisation communautaire». Dans Després, G., Guilbert, M. et Tourigny, R. (Éds.), *Vision globale, visée locale* (pp. 75-96). Actes du 6e colloque du Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire, Trois-Rivières.
- ROTHMAN, J. (1979). «Three models of community organization practice, their mixing and phasing», F. Cox, J. Erlich et al. Op. cit., p. 3-26.
- TAYLOR, S. H., ROBERTS, R. W. (1985). *Theory and Practice of Community Social Work*, New York, Columbia University Press, p. 59-216. Voir aussi Gérald Doré (1985). «Uorganisation communautaire: définition et paradigme», *Service social*, 34, (2-3), p. 210-230 et R. Fischer (1987). «Community organizing in historical perspective: A typology», F. Cox, J. Erlich et al. *Strategies of Community Organization*, Itasca, Illinois, Peacock publishers, p. 387-397.

Repères sitographiques

[http:// www.uqo.ca/crdc-geris/](http://www.uqo.ca/crdc-geris/)

Site de la Chaire de recherche en développement communautaire et du Centre d'études et de recherches en intervention sociale (CÉRIS) de l'Université du Québec en Outaouais. Regroupement d'une dizaine de chercheurs de l'UQO dans différentes disciplines, notamment le travail social, les relations industrielles et les sciences sociales. Des professeurs d'autres universités (au Québec et en Europe) y sont associés.

<http://www.unites.uqam.ca/crises>

Site du Centre interuniversitaire de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises privées, publiques et d'économie sociale (CRISES), foyer de recherches et d'analyses en économie sociale depuis près de 10 ans. Regroupe une vingtaine de chercheurs et une centaine d'étudiants de 2e et 3e cycle de sept universités du Québec. Deux grands volets: 1) innovations dans le domaine du travail; 2) économie sociale.

<http://www.uqo.ca/observer>

Site d'un observatoire en économie sociale et en développement régional. Site interactif avec tous ceux et celles qui dans la région sont engagés de près ou de loin en économie sociale, dans le développement local et dans le développement régional.

Liste des principaux sigles utilisés dans le texte

CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CJE:	Carrefour jeunesse emploi
CLE	Centre local d'emploi
CLSC:	Centre local de services communautaires
CRD	Conseil régional de développement
CRDC:	Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités
CSBE:	Conseil de la santé et du bien-être (Québec)
DEC:	Développement économique communautaire
ÉS:	Économie sociale
MRC:	Municipalité régionale de comté
OSBL:	Organisme sans but lucratif
SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
SOLIDE	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi